

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 14 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 15
REPRESENTÉS : 2
ABSENTS : 2
VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis,

EXCUSÉS : M. ROPTIN Michel (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), Mme SALMON Karen (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*),

ABSENTS : Mme TEMPLE Aurélie, Mme WEILAND Coralie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TISSOT Yves

2025_12 – Vote des budgets primitifs 2025 :

- Budget Principal
- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Auberge

Vu les articles L. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 31 mars de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu et débattu des budgets primitifs de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, et avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte les budgets primitifs, après présentation et un vote par chapitre budgétaire,
- autorise le Maire, pour le budget principal et le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 %,
 - o Investissement : 7,5 %.

Budget principal – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 011 - Charges à caractère général	547 220,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	496 226,29 €
Total 014 - Atténuations de produits	500,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	261 500,00 €
Total 66 - Charges financières	16 283,71 €
Total 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	800,00 €
Total général	1 332 030,00 €

Budget principal – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	150 000,00 €
Total 013 - Atténuations de charges	500,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 330,00 €
Total 73 - Impôts et taxes	172 000,00 €
Total 731 - Fiscalité locale	470 100,00 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	503 200,00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	24 000,00 €
Total général	1 332 030,00 €

Budget principal – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	119 605,71 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	64 799,89 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	233 371,81 €
Total 23 - Immobilisations en cours	439 096,69 €
Total général	863 774,10 €

Budget principal – Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	672 310,84 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 500,00 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	176 963,26 €
Total 13 - Subventions d'investissement	5 000,00 €
Total général	863 774,10 €

Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 011 – Charges à caractère général	68 955,78 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 400,00 €
Total général	80 355,78 €

Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 002 - Résultat d'exploitation reporté	40 055,78 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 500,00 €
Total général	80 355,78 €

Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	206 128,46 €
Total général	213 928,46 €

Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	202 528,46 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 400,00 €
Total général	213 928,46 €

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 588,00 €
Total 011 - Charges à caractère général	3 500,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total général	24 088,00 €

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 75 - Autres produits de gestion courante	24 088,00 €
Total général	24 088,00 €

Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 21 - Immobilisations corporelles	70 000,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	71 155,15 €
Total général	141 155,15 €

Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 355,15 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000,00 €
Total 13 – Subvention d'investissement	15 800,00 €
Total 16 – Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €
Total général	141 155,15 €

Vote

Nombre de voix exprimé :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 4

Extrait certifié conforme,
 Fait à MARSAC-SUR-DON, le 17 mars 2025
 Le Maire,
 Hervé de TROGOFF



Le Secrétaire de séance,
 Yves TISSOT

Séance du Conseil municipal ordinaire du 14 mars 2025
 Délibération n°2025_12

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 044-214400913-20250314-2025_12-DE



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le 18. 03. 25
- la transmission au contrôle de légalité le 18. 03. 25